



Revue de presse



Mardi 22 Mars 2022



L'INDICE DE L'ONS A ATTEINT 9% EN JANVIER : La hausse des prix ne connaît pas de répit.

L'inflation a accéléré plus que prévu sur un an, favorisée essentiellement par des variations haussières constatées sur les courbes des prix des biens alimentaires industriels. Après avoir progressé de 8,5% en décembre 2021 par rapport au même mois de 2020, les prix à la consommation ont bondi de 9% au mois de janvier dernier par rapport au même mois de l'année 2021. Le taux d'inflation a, quant à lui, atteint 7,6% en glissement annuel (février 2021 à janvier 2022/février 2020 à janvier 2021). L'évolution des deux indicateurs renseigne d'une accélération sans précédent des prix dans un contexte de forte inflation mondiale. La guerre en Ukraine a provoqué un choc des prix, une tension sur les produits de base ainsi que des inquiétudes grandissantes sur l'approvisionnement mondial. L'inflation a ainsi accéléré plus que prévu sur un an, favorisée essentiellement par des variations haussières constatées sur les courbes des biens alimentaires industriels, selon les données actualisées publiées par l'Office national des statistiques (ONS). En variation mensuelle, l'indice brut des prix à la consommation de la ville d'Alger enregistre une hausse de 1,1% en janvier 2022 par rapport au mois précédent, soit un taux mensuel plus important que celui relevé au même mois de l'année écoulée (+0,6% en janvier 2021 par rapport à décembre 2020), souligne l'ONS.

Cette tendance à la hausse, qui intervient après deux variations négatives, observées en novembre et décembre 2021 (respectivement -0,3% et -0,6%), est illustrée par les évolutions de prix de l'ensemble des catégories de produits. Avec la flambée des cours des biens

alimentaires sur le marché mondial et une accélération de l'inflation dans les pays partenaires, il était pratiquement certain que l'Algérie allait subir le contrechoc d'une inflation importée.

D'importantes variations haussières ont d'ailleurs caractérisé les prix des biens alimentaires industriels, note l'ONS. "Les biens alimentaires industriels se distinguent par un relèvement de 5,2%. Des augmentations importantes sont observées pour cette catégorie, notamment pour les pains et céréales (+6,8%), les laits, fromages et dérivés (+3,2%), les huiles et graisses (+4,2%)", précise l'organisme officiel en charge de l'information statistique. Le taux d'inflation des produits alimentaires non transformés ressort à 1,7%, reflétant une baisse des prix des produits agricoles frais. En effet, le tableau de l'Office national des statistiques fait ressortir une tendance à la baisse des prix des produits agricoles frais, estimée à 1,8%, "induite par la chute des prix de la viande de poulet (-12,3%), des légumes (-5,8%) et de la pomme de terre (-1,5%)". Néanmoins, des hausses caractérisent les autres produits, essentiellement la viande rouge (+0,6%) et les fruits (+1,4%). Au chapitre des hausses figurent également les produits manufacturés qui ont évolué de +0,8%, tandis que les services accusent une relative stagnation, note l'ONS.

Quel rôle pour la Banque d'Algérie ?

Face à cette poursuite de la hausse des prix, l'Exécutif avait statué sur certaines mesures de nature à limiter l'impact sur les consommateurs algériens de la flambée des cours des biens alimentaires de base sur le marché mondial. Outre la décision de geler tous les impôts et taxes instaurés par la loi de finances 2022 appliqués à certains produits alimentaires, le président Tebboune avait également indiqué, lors du Conseil des ministres du 13 février dernier, que "l'État se chargera de couvrir la différence des prix des produits destinés aux citoyens par l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC), et ce, compte tenu de l'augmentation des prix à l'international". Les indicateurs de l'inflation ne prennent pas en compte jusqu'ici le risque d'une hausse de la masse monétaire dans un contexte de soutien au pouvoir d'achat des ménages.

Certaines mesures, se rapportant à la baisse de l'IRG sur salaire et la hausse du point indiciaire de la Fonction publique, pourraient, en effet, faire ressurgir les vieux démons de 2012 lorsque les rattrapages salariaux concédés aux fonctionnaires avaient entraîné une pression inflationniste de près de 10%. Pour faire retomber la fièvre, la Banque centrale était intervenue dès 2013 pour mener des opérations de désinflation. L'on s'interroge dès lors si ces scénarii étaient d'ores et déjà envisagés par la Banque d'Algérie dans ce contexte de poursuite de la hausse des prix. Lors de sa précédente conférence dédiée à la présentation de la note de conjoncture de son institution, le gouverneur de la Banque centrale a laissé entendre que cette inflation qui continue de progresser n'est pas d'origine monétaire, ne nécessitant donc pas une intervention de sa Banque.

Or, force est de constater que la liquidité bancaire et la masse monétaire globale ont fortement progressé ces derniers mois, avant même que certaines mesures salariales n'entrent en vigueur. Ce qui ouvre la porte à une possible intervention de la Banque centrale, d'autant que la hausse de l'inflation ne semble pas connaître de répit.

Même si le gouverneur de la Banque d'Algérie adopte – jusqu'ici – un ton plutôt équilibré par rapport à la politique monétaire de son institution, une hausse du taux d'intérêt directeur de la Banque d'Algérie n'est pas à exclure dans les mois à venir. En mars 2020, alors qu'elle était confrontée à une baisse de la liquidité globale des banques, la Banque d'Algérie a décidé de réduire son taux directeur à 3,25%. Réputée efficace contre les pressions inflationnistes, une hausse du taux directeur pourrait aider à faire retomber la fièvre, d'autant que la liquidité bancaire a atteint des niveaux appréciables, à 1 500 milliards de dinars à fin février.



“LUTTER CONTRE L’INFLATION PAR LES INSTRUMENTS MONÉTAIRES EST INSUFFISANT” ; FAROUK NEMOUCHI, ÉCONOMISTE ET ANALYSTE FINANCIER

Liberté : Les prix à la consommation ont progressé de 9% en janvier 2022 par rapport au même mois de l'année 2021, alors que le rythme d'inflation annuel a augmenté de 7,6%. Ne serait-il pas judicieux que la Banque centrale augmente son taux directeur pour contribuer à la lutte contre l'inflation, ou bien celle-ci serait d'origine non monétaire, ce qui rend cet outil de politique monétaire peu efficace ?

Farouk Nemouchi : Vous soulevez une question fondamentale : le taux d'intérêt peut-il être utilisé comme variable d'ajustement pour lutter contre l'inflation ? Mais au préalable, il faut s'interroger, en effet, si l'inflation a une origine monétaire. La réponse est oui si l'on sait que le ratio de liquidité de l'économie nationale a augmenté de 21% entre 2016 et 2020. Si l'origine monétaire de l'inflation est établie, il s'agit alors de savoir si la Banque centrale a la capacité de contrôler l'offre de monnaie en mettant en œuvre des instruments de politique monétaire pour atteindre ses objectifs intermédiaires et finaux. Parmi ces instruments, il convient de citer le taux d'intérêt directeur de la Banque d'Algérie dans un contexte de liquidité bancaire excédentaire.

L'efficacité de cet instrument serait donc subordonnée à la nature des facteurs ayant contribué à la hausse du taux d'inflation... Le relèvement de ce taux directeur est pertinent si la liquidité bancaire est déterminée par des facteurs endogènes, c'est-à-dire qu'elle répond à une demande exprimée par les banques. Si l'on est dans une telle situation, une hausse des taux directeurs augmente le coût de refinancement des banques et affectera par conséquent l'offre de crédit aux entreprises. Une telle démarche a pour effet de rendre l'accès des entreprises plus contraignant, alors que le gouvernement est très favorable à une croissance économique animée par les entreprises. Or, il s'avère que dans le contexte actuel, la satisfaction des besoins de la liquidité des banques algériennes n'est pas tributaire des ressources monétaires de la Banque centrale.

Elle est déterminée par des facteurs autonomes qui subissent fortement l'influence de la conjoncture économique, dominée par le poids des revenus tirés de l'exportation des

hydrocarbures et le poids de la dépense publique. En d'autres termes, les banques bénéficient d'un afflux de liquidité qui est indépendant de leurs besoins.

Par conséquent, le recours au taux d'intérêt comme instrument de régulation a peu de chances de limiter la possibilité des banques de distribuer des crédits aux entreprises et de lutter efficacement contre l'inflation. Une autre limite et pas des moindres de l'efficacité d'une politique monétaire fondée sur l'utilisation des taux d'intérêt est que les crédits à l'économie, en forte baisse, ne représentent pas la principale source de création monétaire. Voulez-vous dire qu'une lutte contre l'inflation par le seul recours aux instruments de la politique monétaire est inefficace, même en temps de hausse de la liquidité bancaire ?

La lutte contre l'inflation par une régulation basée sur les instruments de la politique monétaire est insuffisante et inefficace. La vraie question est de savoir comment affecter les excédents de liquidité au service de la croissance économique. En exhortant les banques à se lancer dans une politique de crédit facile, voire complaisante, le gouverneur prend le risque d'exacerber les dysfonctionnements de l'économie nationale. Les banques algériennes ont connu par le passé une grande aisance financière qui n'a pas profité aux entreprises. Lorsqu'une banque octroie un crédit à une entreprise, elle doit s'assurer de la rentabilité du projet de façon à garantir son remboursement et éviter le gonflement du portefeuille des créances non performantes qui feront l'objet d'un rachat par le Trésor.



IMPORTATION DE MARCHANDISES DESTINÉES À LA REVENTE EN L'ÉTAT

Les clarifications du ministère du Commerce.

L'amendement du modèle de certificat attestant du respect des conditions d'importation ne concernera que ceux établis à partir du 15 février 2022, tandis que les certificats extraits avant cette date demeurent en vigueur jusqu'à la date de leur expiration.

Le ministère du Commerce et de la Promotion des exportations informe les opérateurs économiques activant dans le domaine de l'importation des matières premières et des marchandises destinées à la revente en l'état que l'amendement du modèle de certificat attestant du respect des conditions d'importation "ne concernera que ceux établis à partir du 15 février dernier". En revanche, les certificats extraits avant cette date "demeurent en vigueur jusqu'à la date de leur expiration" et restent "valables et recevables pour toute opération de domiciliation bancaire ou de dédouanement des marchandises importées", précise la tutelle dans un communiqué. **L'Association des banques et des établissements financiers (Abef) a émis, faut-il le rappeler, en date du 27 février 2022, une nouvelle note relative à la modification du certificat de respect des conditions pour l'importation des produits et marchandises destinés à la revente en l'état. L'Abef a informé, dans sa note, les banques et établissements financiers que "les services du ministère du Commerce et de la Promotion des exportations ont procédé à la modification du modèle de certificat de respect des conditions,**

accordé aux opérateurs économiques, activant dans le domaine de l'importation, et ce, en rajoutant le code d'activité exercée aux renseignements déjà repris dans ce certificat”.

Le ministère du Commerce a demandé à l'Abef “de prendre en compte la modification apportée sur le modèle du certificat de respect des conditions et de s'assurer de la concordance du produit à importer avec le code d'activité inscrit sur le certificat de respect, et ce, avant de procéder à la domiciliation bancaire de la facture d'importation”.

Perturbations sur le marché

Le décret exécutif, publié au Journal officiel n°20 de mars 2021, indique que “les activités d'importation de matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état, sont exercées sur la base d'extraits de registre du commerce électronique portant des codes d'activité homogènes, relevant d'un seul sous-groupe des groupes d'activité d'importation inclus dans la nomenclature des activités économiques soumises à inscription au registre du commerce”. Les sociétés commerciales concernées sont tenues de souscrire au cahier des charges fixant les conditions et engagements des parties liées à l'exercice de l'activité d'importation de matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état. Le certificat de respect des conditions n'est délivré qu'après souscription au cahier des charges, selon le même texte. Cependant, cette réglementation a eu un impact négatif sur les activités des importateurs. “Il est devenu impossible, depuis le 13 mars, de déposer un dossier au sein de l'inspection du commerce au niveau des ports sans fournir un certificat de respect des conditions actualisé, bien que la facture soit domiciliée par la banque et les marchandises expédiées avant la prise de décision”, déplore l'Association pour la protection des consommateurs (Apoce), qui relate sur sa page Facebook le constat établi par les importateurs concernés.

Cette mise à jour obligatoire des certificats n'a pas pris en considération, selon les opérateurs, les grandes quantités de marchandises et les longues files d'attente pour le dépôt des dossiers de demande au niveau de la direction du commerce, sachant que le retrait des nouveaux certificats nécessite plusieurs semaines pour signature par la direction. “Cet arrêt en matière de dédouanement des marchandises aura pour conséquence une asphyxie au niveau du port, une hausse des charges des marchandises (stockage), une augmentation des charges locatives de conteneurs (surestaries) et une rareté des produits sur le marché, ce qui provoquera une hausse des prix à la veille du mois de Ramadhan”, souligne l'Apoce.

Face à cette situation, cette organisation “suggère aux autorités compétentes de prendre rapidement une décision qui autorise l'entrée de tous les conteneurs déjà domiciliés”. Elle s'interroge : “L'argent a été transféré à l'étranger, à quoi sert alors ce retard ?”

Au contraire, “cela ne fera qu'augmenter le coût du produit et seul le consommateur en sera victime, appelé à payer plus cher pour l'acquérir”, avertit l'Apoce.

PÉTROLE : LES PRIX REPASSENT AU-DESSUS DE 110 DOLLARS

Les prix du baril de Brent, référence du pétrole en Europe, et du WTI américain ont bondi hier de plus de 6%, propulsés par le regain de tensions au Moyen-Orient et des pourparlers de paix en Ukraine dans l'impasse. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai prenait 6,41% à 114,85 dollars. Le baril de West Texas Intermediate (WTI) pour livraison en avril gagnait 6,05% à 111,03 dollars. Les deux références de l'or noir repassent ainsi au-dessus de la barre des 110 dollars le baril (+47% depuis le début de l'année).

L'Arabie Saoudite, premier exportateur de brut au monde, a mis en garde contre le risque d'une baisse de ses approvisionnements en pétrole, en raison des attaques des rebelles du Yémen voisin contre ses installations pétrolières. Le pays avait annoncé dimanche une «réduction temporaire» de sa production de pétrole dans l'une des installations du géant Aramco, touchée par une attaque des rebelles houthis du Yémen.

Les Houthis ont lancé plusieurs attaques nocturnes aux drones et aux missiles contre des cibles en Arabie Saoudite, le pays étant à la tête d'une coalition militaire au Yémen qui soutient depuis 2015 le pouvoir face aux Houthis, aidés par l'Iran. «L'Arabie Saoudite n'assumera pas la responsabilité de toute pénurie d'approvisionnement en pétrole sur les marchés mondiaux au regard des attaques sur ses installations pétrolières», a déclaré le ministère des Affaires étrangères. «L'attaque est un autre rappel regrettable de l'incertitude qui affecte actuellement les marchés pétroliers mondiaux», estime Michael Hewson, analyste chez CMC Markets, cité par l'AFP. Elle intervient dans un contexte de fortes craintes de perturbations de l'approvisionnement global en brut, aggravées par la guerre en Ukraine, la Russie figurant parmi les plus grands exportateurs de pétrole brut au monde. La guerre en Ukraine et les tensions au Moyen-Orient «exacerbent un déséquilibre existant entre l'offre et la demande sur le marché», souligne Victoria Scholar, analyste chez Interactive Investor.

Le président ukrainien, Volodymyr Zelensky, a appelé hier l'Union européenne à cesser tout «commerce» avec la Russie, et notamment à refuser ses ressources énergétiques, dans une vidéo sur la messagerie Telegram. Le Kremlin a, quant à lui, averti plus tôt lundi qu'un potentiel embargo européen sur le pétrole russe frapperait «tout le monde», au moment où l'Union européenne doit étudier, lors d'une réunion, la possibilité de nouvelles sanctions contre Moscou. «La possibilité de sanctions supplémentaires contre la Russie, déjà appliquées par les acheteurs occidentaux» constitue «un risque colossal» et pourrait encore doper les cours, confirme Stephen Innes de SPI Asset Management, indique la même source.

La semaine dernière, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) disait craindre un «choc» sur l'offre pétrolière mondiale, à la suite des sanctions contre la Russie prises après son invasion de l'Ukraine.



[Illizi : Opération d'aménagement du poste frontalier de Debdeb](#)

Un large programme d'aménagement au niveau du poste frontalier de Debdeb, au nord de la wilaya d'Illizi, est en cours d'exécution, dans le but de relancer et promouvoir les échanges commerciaux via cet accès frontalier terrestre, a-t-on appris hier des services de la wilaya.



[Importation de véhicules: Les raisons d'un retard](#)

Le feuilleton de l'importation des véhicules neufs n'est pas près de connaître son épilogue, et devra se poursuivre au moins jusqu'au deuxième semestre de l'année en cours. « Le retard enregistré dans l'importation des véhicules neufs est dû à certaines réserves formulées par le Comité technique interministériel chargé de l'examen et du suivi des dossiers relatifs à l'exercice de l'activité de concessionnaires de véhicules neufs », a indiqué, hier lundi, le ministre de l'Industrie, Ahmed Zeghdar.



[À quelques jours du début du Ramadhan, le gouvernement s'active :Comment éviter la saignée](#)

Des mesures concrètes ont donc été mises en place par le gouvernement? Seront-elles efficaces face à la «mafia de la spéculation»? Wait and see...Ce n'est pas un poisson d'avril, la nuit du doute est prévue pour le 1er avril prochain. Nous sommes donc à moins de 10 jours du début du mois sacré du Ramadhan. Les Algériens s'angoissent. Avec un pouvoir d'achat, déjà, en berne, ils craignent d'être saignés par les «traditionnelles» flambées de ce mois censé être sacré. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a mis le gouvernement en ordre de bataille. Le dernier Conseil des ministres a été consacré aux préparatifs de cette période hautement sensible. Des instructions claires ont été données aux membres de l'Exécutif, à leur tête le ministre de l'Agriculture et son collègue du Commerce.

RÉCUPÉRATION DES BIENS ISSUS DE LA CORRUPTION

Panique chez les barons de l'ancien régime

L'opération de saisie des biens des oligarques et anciens responsables a induit une grosse panique dans les cercles des concernés. À la même heure, on apprend que les investigations qui se poursuivent sur le terrain aboutissent parfois à des découvertes qui laissent sans voix.

Abla Chérif - Alger (Le Soir) - Des informations émanant de sources bien informées font, en effet, état d'une série de perquisitions actuellement menées par les services de sécurité dans différents lieux où pourraient avoir été dissimulés des biens non déclarés par les personnes condamnées de manière définitive dans des affaires de corruption. C'est dans ce cadre que des recherches auraient été effectuées, il y a quelques jours, dans une banque de la capitale, l'objectif étant de vérifier le contenu des coffres loués par les anciennes personnalités incarcérées.

L'ouverture de l'un de ces coffres aurait ainsi permis de découvrir de très importantes sommes d'argent appartenant à un ex-ministre détenu. Le montant découvert n'a pas été dévoilé et fait actuellement l'objet d'une procédure prévue à cet effet.

Les mêmes sources font, par ailleurs, savoir que des découvertes similaires pourraient faire prochainement l'objet d'annonces publiques, comme cela s'est fait récemment dans l'affaire Tahkout.

Les investigations se mènent de façon très active à tous les niveaux et elles ont fait ressortir, à titre d'exemple, la disparition d'un chèque de 5 millions de dollars offert par un émir koweïtien à Abdelaziz Bouteflika en guise de don pour la prise en charge des familles des victimes

du terrorisme. L'affaire est carrément incroyable car ce don généreux a été ensuite offert au ministère de la Solidarité qui a été chargé d'en disposer dans des actions d'aide aux familles des victimes du terrorisme.

Cette manière de faire est considérée comme étant illégale car elle enfreint la procédure consacrée dans ce genre de situations et qui veut que l'argent reçu soit remis au ministère des Finances qui le remet ensuite au Trésor public, expliquent des "spécialistes" en la matière.

Où est passé le chèque de l'émir du Koweït ?

Le problème que suscite cette nouvelle affaire est cependant plus profond, plus grave surtout, car ce chèque a carrément disparu après avoir été de nouveau réclamé par la présidence de la République et restitué par Djamel Ould Abbès.

Des sources proches du dossier indiquent que la justice enquête actuellement sur le sujet avec l'ex-ministre de la Solidarité nationale. Djamel Ould Abbès a déjà été auditionné deux fois. La seconde comparution a eu lieu ce jeudi au tribunal de Sidi-M'hamed mais l'avocat du mis en cause a pu justifier la remise du chèque en présentant la quittance qui lui avait été remise à l'époque par la présidence de la République. Ce dernier fait l'objet d'une



poursuite en raison de l'utilisation des intérêts générés par les 5 millions de dollars reçus et qui s'élevaient à 26 000 dollars. Cet argent a été utilisé pour financer les associations que présidait Djamel Ould Abbès « et les justificatifs existent », nous déclare son avocat. Le juge d'instruction a placé le mis en cause en liberté provisoire dans cette affaire et la mesure a été confirmée par la chambre d'accusation après appel du procureur de la République.

La question principale demeure cependant posée : où est passé le chèque remis par l'émir koweïtien ? L'affaire a fait l'objet de l'ouverture d'une information judiciaire, au niveau du tribunal de Sidi-M'hamed toujours, où des magistrats enquêtent avec d'anciens responsables de la présidence de la République. Des développements et des révélations même pourraient survenir très vite, nous dit-on encore, en raison de la cadence des investigations.

Toutes ces procédures, ces recherches sur le terrain ont créé un vent de panique au sein des oligarques qui, même incar-

cérés, tentent de trouver le moyen de bloquer la saisie de leurs biens. Sous couvert d'anonymat, plusieurs avocats avouent avoir reçu récemment la visite de membres de la famille ou proches d'hommes d'affaires et d'ex-ministres ou personnalités condamnées pour corruption. Ces derniers se trouvent aujourd'hui à la recherche de moyens légaux, de procédures permettant d'échapper à la saisie de tous leurs biens par la justice.

Certains tentent de faire opposition pour sauvegarder les biens immobiliers les plus précieux qu'ils présentent comme étant une propriété familiale. Cette situation a poussé les autorités à prendre des mesures urgentes.

La nouvelle a été annoncée ce dimanche à l'APN par le ministre de la Justice qui explique que la démarche vise à combler un vide juridique permettant aux personnes condamnées pour corruption de continuer à disposer de leurs biens ou de procéder à leur vente.

A. C.

PAIEMENT ELECTRONIQUE

En attendant l'amendement de la loi sur la monnaie et le crédit

L'heure n'est plus à la vulgarisation. Passé les balbutiements puis les évolutions à pas feutrés, place doit être cédée maintenant à «l'ancrage juridique et réglementaire nécessaire à l'émergence de prestataires de services en matière de paiement électronique», soutenait Mouatassem Boudiaf, le vice-gouverneur de la Banque d'Algérie, lors d'une rencontre tenue à Alger, il y a quelques jours.

L'Algérie n'est certes pas un des derniers pays à donner la place qui sied au paiement électronique, mais beaucoup reste à faire pour faire de ce moyen de règlement un mode autrement plus généralisé qu'il ne l'est jusque-là. Faudrait-il encore gagner «la confiance du citoyen et l'inciter à utiliser les moyens de paiement électronique». À ce titre, les véritables creusets que constituent les banques et surtout la Poste, avec des comptes dont le nombre dépasse les 35 millions, pourraient s'avérer beaucoup plus efficaces dans leur vulgarisation et ne plus limiter l'usage de façon presque exclusive pour les retraits d'argent et ainsi continuer à user de liquide pour régler leurs achats. Les plus récents chiffres laissent sans voix, puisque le même responsable auprès de la Banque d'Algérie, lors de la même rencontre, a fait état de 80% des opérations électroniques consacrées au retrait alors qu'en parallèle, seulement 6% des cas de l'usage de la carte électronique l'ont été pour le paiement. Selon des chiffres officiels émanant du Groupement d'intérêt économique de la monétique (GIE monétique), à l'issue de l'année 2021, le nombre de cartes interbancaires en circulation a augmenté de 20% par rapport à 2020, pour atteindre 11,6 millions de cartes. 24% des cartes ont été émises par les banques, 76% l'ont été par la Poste. Selon la même source, plus de 10 millions de toutes les cartes en circulation bénéficient du service de paiement par internet. Un parc de cartes qui a permis de réaliser une croissance sur une année, entre 2020 et 2021, pour le paie-

ment par internet qui a atteint 70,25% en matière de nombre de transactions et 106,07% en matière de valeur des transactions. Une évolution remarquable qui a de quoi faire espérer une évolution du paiement électronique qui, selon le bilan du GIE, a vu les transactions électroniques effectuées par des terminaux de paiement électroniques (TPE) enregistrer une hausse de plus de 202%, passant de plus de 700 000 transactions en 2020 à plus de 2 millions en 2021. Quant au montant des transactions, il a augmenté de près de 220% pour atteindre 15,12 milliards de dinars en 2021 contre 4,73 milliards de dinars en 2020.

Vers la fin de l'année dernière, lors de

la cérémonie de signature de l'accord portant lancement de l'interopérabilité des systèmes de paiement électronique entre Algérie Poste et le Réseau interbancaire, le même responsable avait confié que le gouvernement avait tracé un programme visant à accélérer le processus de modernisation des systèmes de paiement, indiquant que plus de 16 millions de cartes de paiement seront mises à disposition d'ici 2024 et plus d'un million de commerçants seront équipés de terminaux de paiement. Surtout, il était mis l'accent sur ce que Aïmene Benabderrahmane appelait «un programme visant à accélérer le processus de modernisation des systèmes de paiement à travers la mise en place du

cadre juridique adapté et des installations et équipements de paiement électronique nécessaire». L'idée est de parvenir à un distributeur automatique/5 000 habitants pour faire de la carte le principal moyen de paiement. Ceci en parallèle à la dotation de plus d'un million de commerçants de TEP, ainsi que de la disponibilité de plus d'une dizaine de milliers de services commerciaux en ligne. C'est dans ce contexte, plutôt favorable au développement de l'e-paiement, que l'amendement prévu de la loi sur la monnaie et le crédit devrait venir consacrer l'évolution de ce moyen de règlement avec des textes tout indiqués pour ce faire.

Azedine Maktour

Des mesures économiques flexibles et d'autres sévères Face aux effets collatéraux de la guerre en Ukraine, l'Algérie se protège !

L'économie nationale subit depuis deux ans une flambée de l'inflation aggravée par la double crise financière et économique causée par le double choc de la chute des cours du pétrole et de la crise sanitaire.

Afin d'agir vite sur la conjoncture, les autorités ont dû adopter une politique de rigueur budgétaire pour soutenir les ménages et les entreprises nationales, entraînant la dégradation du solde budgétaire et aggravant le déséquilibre des finances publiques. Un déséquilibre difficile à corriger au vu de la situation économique et financière encore fragile du pays à laquelle s'ajoute, aujourd'hui, un nouveau choc exogène, la guerre en Ukraine, qui a provoqué une flambée inédite des cours des matières premières. Une situation explosive qui risque de peser sur la mise en œuvre du plan de relance économique mis en place par le Gouvernement qui comptait sur l'impulsion de l'investissement local et étranger pour doper la croissance économique du pays, prévue pour 2022 à 3,3%. Cet objectif est réalisable, malgré le contexte économique mondial actuel, selon de nombreux analystes qui plaident pour la mise en place d'un nouveau modèle économique plus inclusif et résilient. L'Algérie pourrait adopter son plan de relance économique aux nouvelles contraintes actuelles pour redynamiser le secteur industriel et agricole afin de capter les richesses et créer de la valeur ajoutée. Profiter également de la hausse des prix de l'énergie dû à la rupture de l'approvisionnement en gaz et pétrole russes des pays européens pour augmenter ses

volumes d'exportations et renflouer les caisses de l'État qui doit, désormais, déboursier plus pour s'approvisionner en blé dur et tendre qui se fait de plus en plus rare sur le marché mondial à cause des sanctions occidentales imposées à la Russie. Mais aussi à cause de la décision de Moscou d'interdire l'exportation temporaire de ses produits céréaliers (blé, seigle, maïs). Ces blocages paralyisent les chaînes d'approvisionnements de blé, provoquant un retour des hausses des prix des produits alimentaires et des pénuries dans les rayons des supermarchés, à l'origine de la grogne sociale dans plusieurs pays, notamment, voisins. La Tunisie, le Maroc et la Libye s'attendent à subir le coup négatif de la guerre en Ukraine, mais aussi de la décision de l'Algérie d'interdire l'exportation des certains produits de large consommation (pâtes alimentaires, huile, farine et semoule. Cette décision prise par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, vise à contrôler l'inflation à l'intérieur du pays et assurer la disponibilité de ces produits sur le marché local. Ainsi, maîtriser l'inflation et apaiser les tensions sociales qui pourraient déstabiliser la mise en œuvre effective du plan de relance économique, notamment, des réformes qui ont permis au pays ces deux dernières années de réduire les déséqui-

libres macro et micro-économiques grâce au soutien apporté à la réforme des secteurs bancaire, financier et douanier. Mais aussi au rétablissement progressif de la confiance entre les institutions de l'État et le citoyen. Il est difficile de poser un bilan de ces actions actuellement à cause des mutations économiques et politiques internationales. Mais, il y a quelques appréciations à noter. Le Fonds monétaire international (FMI) a d'ailleurs félicité l'Algérie pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre des réformes économiques et financières. De son côté, la Banque mondiale (BM) a estimé que le pays se montre plus résistant que prévu quant à la crise de blé qui touche le monde actuellement. L'Algérie dispose d'un stock suffisant de blé d'ici la fin du mois d'août 2022, ce qui lui permettra d'éviter une éventuelle baisse de production et d'offrir sur un marché très demandeur. Réguler les prix et soutenir, indirectement, le pouvoir d'achat des Algériens qui bénéficie déjà d'une protection quasi-totale des autorités. Ces dernières ont dû maintenir leur politique de rigueur budgétaire pour soutenir les ménages, mais aussi les entreprises publiques sauvées par l'État qui veulent éviter, désormais d'éventuelles conséquences sur l'équilibres macro et micro-économiques. Un défi difficile à relever en raison de la conjoncture internationale actuelle qui effraie les investisseurs manifestant une certaine aversion sur le risque

financier.

L'instabilité des marchés financiers et celui des matières premières dissuadent les investisseurs d'investir dans d'autres pays bien que l'environnement actuel semble assez favorable pour investir en Algérie qui vient d'abroger la règle 51/49% régissant l'investissement étranger et d'assouplir certaines règles financières et fiscales au profit des investisseurs locaux. L'État a même facilité l'accès au crédit bancaire pour les investisseurs et les jeunes entrepreneurs à des taux d'intérêt raisonnables. La Banque d'Algérie œuvre pour faciliter l'accès au crédit et à lutter contre la crise de liquidité. Elle a affecté 2.100 milliards de dinars pour refinancer les banques commerciales, ce qui lui a permis d'améliorer, entre autre, la liquidité bancaire qui a enregistré une hausse à 1.500 milliards de dinars à la date du 6 mars courant, selon le Gouverneur de la Banque d'Algérie, Rostom Fadli. Par ailleurs, beaucoup reste à faire pour se remettre définitivement de l'impact initial de la pandémie et de la crise pétrolière, mais aussi des conséquences indirectes de la guerre en Ukraine. Les autorités doivent aussi mesurer l'impact de la décision d'interdiction d'exporter les produits de large consommation sur les producteurs, également exportateurs. Cette interdiction touche également sévèrement les pays importateurs à l'instar du Liban qui importe le sucre de l'Algérie.

Samira Takharboucht

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET CRÉATION D'INSTANCES SPÉCIALISÉES

Quelle efficacité pour les nouvelles instances ?

● *Pour lutter contre l'enrichissement illégitime, la loi a déjà confié cette tâche à l'inspection des impôts, chargée de la vérification des déclarations du patrimoine. A ce rythme, il y aura trop d'instances, mais pas d'efficacité», explique Boudjema Ghechir, avocat.*

Haute autorité de transparence, instance d'enquête sur l'enrichissement illégitime des fonctionnaires, révision de loi de lutte contre la corruption... Le pouvoir exécutif multiplie, depuis quelques jours, des annonces sur sa volonté de mener «une réelle campagne mains propres». Intervenant, dimanche et hier à l'APN, le ministre de la Justice, Abderrachid Tabi, a annoncé la révision de la loi 06-01 relative à la prévention et la lutte contre la corruption et la création d'une autre instance, en sus de la haute autorité de transparence, chargée d'enquêter sur les signes extérieurs de richesse des fonctionnaires. Hier encore, le ministre a affirmé que la haute autorité de transparence «sera dotée d'une instance d'enquête financière et administrative». Abderrachid Tabi affirme également que «la loi relative à la lutte contre la corruption ainsi que le code du commerce feront l'objet d'un amendement urgent avant la fin de l'année», estimant que les procédures relatives à la lutte contre ce fléau exigent la révision d'une série de lois dont le code des procédures pénales, le code pénal, la loi sur l'investissement et le code des marchés publics. Face à ces annonces, des juristes restent sceptiques sur les résultats, mettant en cause «l'absence d'une réelle volonté de lutter contre la



Tabi Abderrachid, ministre de la Justice, lors de son passage, dimanche, à l'APN

corruption». «Combattre la corruption est une bonne chose. Mais la création d'autant d'instances est anormale. Pour lutter contre l'enrichissement illégitime par exemple, la loi a déjà confié cette tâche à l'inspection des impôts, chargée de la

vérification des déclarations du patrimoine. A ce rythme, il y aura trop d'instances mais pas d'efficacité», explique Boudjema Ghechir, avocat. Dans le même sens, il relève le problème de la protection des dénonciateurs des faits de corruption. «Ces derniers se retrouvent souvent pour

suivis. Il faut donc leur assurer une réelle protection», lance-t-il. Pour l'avocat Mostefa Bouchachi, «il n'y a pas de réelle volonté politique de lutter contre la corruption». «Ça a commencé avec la loi de 2006 qui a flévi les condamnations pour des faits de corruption de 2 à 10 ans de prison. J'ai dit à l'époque que c'est

une loi qui encourage les gens à verser dans la corruption. Ensuite, en 2015, il y a eu un amendement, dont l'article 6 stipule que les procureurs généraux et les procureurs de la République n'ont pas le droit d'ouvrir des enquêtes sans qu'il y ait une demande du conseil d'administration des entreprises. Tout récemment aussi, il y a eu une instruction selon laquelle les procureurs ne peuvent ouvrir une information judiciaire sans l'aval du ministre de la Justice. Cela confirme que le système politique ne veut pas s'attaquer réellement à la corruption», précise-t-il. Abordant la création des instances chargées de la lutte contre la corruption, Mostefa Bouchachi rappelle également le contenu de la loi de 2006. «Ce texte a prévu la création d'une instance nationale de la lutte contre la corruption, rattachée à la Présidence et l'Office central de la répression de la corruption. Mais ils n'ont jamais rien fait. Comment alors faire confiance à des instances dont les membres sont désignés et qui restent sous la tutelle de l'Exécutif ?» demande-t-il. Et de lancer : «Un système politique totalitaire qui ne respecte pas la séparation des pouvoirs et qui ne respecte pas l'indépendance de la justice ne peut pas s'attaquer à la corruption.»

Madjid Makrabi




وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

Avez-vous des questions?
Contactez nous sur :

 dc@mf.gov.dz

 Poste: 2784

www.mf.gov.dz



@MFinance_dz



f

@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger